



**REGLEMENT TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES
RENCONTRES DEPARTEMENTALES JEUNES**

SAISON 2020/2021

Sommaire

Article 1 – CATEGORIES - CONDITIONS	2
Article 2 – ETENDUE DU REGLEMENT	2
Article 3 – CRITERE D’INSCRIPTION	2
Article 5 – ORGANISATION GENERALE	2
Article 6 – ORGANISATION DU TROPHÉE DEPARTEMENTAL JEUNES 33	3
Article 7 – ORGANISATION DU TROPHÉE DISTRICT JEUNES 33	6
Article 8 – PENALITES	8
Article 9 – SANCTIONS	8
Article 10 – INSCRIPTIONS POUR LE TROPHÉE JEUNES 33	8
Article 11 – VOLANTS	9
Article 12 – ARBITRAGE	9

Article 1 – CATEGORIES - CONDITIONS

Le **Trophée Départemental et District Jeunes 33 (TDJ)** est ouvert aux joueurs et joueuses des catégories poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors (uniquement en District pour ces derniers) licenciés du CODEP 33 (joueurs des départements limitrophes acceptés après validation des responsables TDJ33) et dont la licence est à jour.

Les **Rencontres Départementales Jeunes 33 (RDJ)** sont ouvertes aux joueurs poussins et Mini-Bad licenciés du CODEP 33 (joueurs des départements limitrophes acceptés après validation des responsables TDJ33) et dont la licence est à jour.

Article 2 – ETENDUE DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'inscription et l'organisation de cette compétition.

Article 3 – CRITERE D'INSCRIPTION

L'inscription au **TDJ** et au **RDJ** entraîne l'acceptation du présent règlement.

Il est ouvert aux joueurs ne faisant l'objet d'aucune suspension, adhérents d'un club affilié au COGIBAD et à la ligue Nouvelle Aquitaine, dont tous les membres sont licenciés à la FFBaD.

Article 4 – REGLES

Cette compétition départementale se déroulera selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le règlement général des compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier. Cependant, dans l'intérêt de la compétition et en accord avec le Juge Arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement.

Une tenue correcte dans le respect du règlement de la FFBaD sera exigée.

Article 5 – ORGANISATION GENERALE

Le **TDJ 33** se décompose en **2 Trophées Départementaux** et **3 Trophées District**.

Chaque Trophée comportera 6 journées proposant des compétitions en simple uniquement.

Le Comité Départemental (COGIBAD) prend à sa charge :

- les frais de déplacement et les frais de vacations du Juge Arbitre (Départemental),
- la constitution des tableaux et fichiers de compétition (qui seront transmis aux clubs organisateurs au minimum 24h avant le début de la compétition),
- la fourniture des récompenses principales (coupes, trophées et médailles),
- les inscriptions des joueurs appartenant aux clubs organisateurs,
- une somme forfaitaire de 200€ sera versée à chaque club organisateur.

Les clubs organisateurs ont à leur charge :

- **d'organiser la compétition dans le respect des règles sanitaires en vigueur,**
- la mise à disposition de la salle,
- la mise à disposition de tout le matériel nécessaire pour l'organisation de la compétition (une sonorisation, un tableau d'affichage, une table de marque avec ordinateur équipé de la dernière version de BadPlus et EXCEL et une imprimante),
- la mise en place d'une buvette dont les recettes restent pour les clubs,
- la présence de bénévoles pour la tenue de la table de marque (ces bénévoles doivent avoir une connaissance parfaite des logiciels BadPlus et EXCEL, SOC de préférence),
- la fourniture des lots supplémentaires éventuels,
- la remise des récompenses en fin de chaque tableau,
- la transmission des fichiers résultats au responsable TDJ en fin de compétition.

Le Comité Départemental assurera la remise de récompenses du classement général individuel et du classement par club à l'issue des 6 journées du Trophée Départemental Jeunes.

Article 6 – ORGANISATION DU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Organisation générale

Le Trophée Départemental Jeunes comportera 6 journées organisées en simple uniquement.

Lieu et date

Chaque journée sera organisée sur **2 lieux** et un week-end unique (le dimanche).

Organisation des journées

Pour les garçons :

Pour chaque journée, seront organisés jusqu'à 3 niveaux de compétition (D1, D2, D3) :

Pour les poussins, une D1 à 8 joueurs placés en 2 poules de 4 joueurs, avec sorties de poules en demi-finale puis finale, et une D2 en poule unique de 6 ou 5 joueurs.

Pour les benjamins, minimes et cadets :

Sur 2 salles maximum et 14 terrains : 8 joueurs placés en 2 poules de 4 joueurs, avec sorties de poules en demi-finale puis finale sur 3 niveaux.

Sur 2 salles maximum et 12 terrains : 8 joueurs placés en 2 poules de 4 joueurs, avec sorties de poules en demi-finale puis finale pour la D1 et D2, 5 joueurs pour la D3 (poule unique).

Pour les juniors, une D1 à 8 joueurs placés en 2 poules de 4 joueurs, avec sorties de poules en demi-finale puis finale.

Pour les filles :

Pour chaque journée, seront organisés jusqu'à 2 niveaux de compétition (D1, D2) :

Pour les poussines, un Trophée Départemental sera éventuellement organisé en cours de saison en fonction de l'évolution de l'effectif des joueuses poussines dans le département.

Pour les benjamines, une D1 à 8 joueuses placés en 2 poules de 4 joueuses, avec sorties de poules en demi-finale puis finale.

Pour les minimes et cadettes :

Sur 2 salles maximum et 14 terrains : 6 joueuses en poules unique en D1 et D2.

Sur 2 salles maximum et 12 terrains : 5 joueuses en poules unique en D1 et D2.

Pour les juniors, une D1 à 6 joueuses (poule unique).

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

Selon les inscriptions et les niveaux, l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de participants.

Conditions d'inscription

La sélection des joueurs se fera en fonction des inscriptions, du CPPH, des résultats de la journée de TDJ District précédent et des choix de l'organisation.

Pour les garçons (parmi les inscrits) :

- en D1 seront qualifiés les 6 meilleurs joueurs au CPPH et les 2 premiers de la D2 de la journée précédente (s'ils s'inscrivent).
- en D2 seront qualifiés les 2 derniers de poules de D1 de la journée précédente, les 4 joueurs suivant au CPPH et les 2 premiers de la D3 de la journée précédente (s'ils s'inscrivent).
- En D3 seront qualifiés les 2 derniers de la D2 de la journée précédente, les 3 premiers de district de la journée précédente et éventuellement les 3 suivants au CPPH.

Pour les poussins et juniors, le même principe, adapté, sera appliqué.

Pour les filles (parmi les inscrites) :

- en D1 seront qualifiées les 4 meilleurs joueuses au CPPH et les 2 premières de la D2 de la journée précédente (si elles s'inscrivent).
- en D2 seront qualifiées les 2 dernières de poules de D1 de la journée précédente, les 3 premières de district de la journée précédente et éventuellement une joueuse au CPPH.

Pour les poussines, benjamines et juniors, le même principe, adapté, sera appliqué.

Selon les inscriptions et les niveaux, l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de participants.

L'organisation se réserve le droit de modifier la hiérarchie des joueurs s'il l'estime nécessaire.

Le CPPH sert à placer les têtes de série de chacune des poules suivant le règlement des Compétitions, les autres joueurs sont placés par tirage au sort intégral.

Classement Individuel

Un seul classement général individuel regroupant les trois niveaux de compétition D1, D2 et D3 est effectué à l'issue de chaque journée. Chaque joueur est classé suivant son résultat, le cumul des points de chaque tournoi détermine le classement final et les vainqueurs du Trophée Départemental Jeunes de la saison pour chaque catégorie d'âge.

Les points sont attribués de la façon suivante :

En Simples :

En D1 : (selon l'organisation du tableau)

Vainqueur :	60 points		Gagnant(e) :	60 points
Finaliste :	50 points		Deuxième :	50 points
1/2 finaliste :	40 points	ou	Troisième :	40 points
3 ^{ème} de poule :	30 points		Quatrième :	30 points
4 ^{ème} de poule :	20 points		Cinquième :	25 points
			Sixième :	20 points

En D2 : (selon l'organisation du tableau)

Vainqueur :	50 points		Gagnante :	50 points
Finaliste :	40 points		Deuxième :	40 points
1/2 finaliste :	30 points	ou	Troisième :	30 points
3 ^{ème} de poule :	25 points		Quatrième :	25 points
4 ^{ème} de poule :	20 points		Cinquième :	20 points
			Sixième :	15 points

Les WO auront 0 points.

En cas d'égalité entre 2 joueurs au classement final, sont pris en compte pour les départager :

- 1) le nombre de participations (le plus de participation)
- 2) l'âge des joueurs (le plus jeune)

Classement par Club

Un classement par club sera également réalisé ; il prendra en compte tous les points des joueurs d'un même club dans toutes les compétitions des Trophées Départemental et District.

En cas d'égalité entre 2 clubs, il sera alors pris en compte pour les départager, le nombre de participation (le plus de participation).

Pour les matchs de double, les points attribués sont divisés en 2 pour chaque joueur de l'équipe ce qui permet de pouvoir inscrire dans une même paire de double, 2 joueurs de provenance différente.

Article 7 – ORGANISATION DU TROPHÉE DISTRICT JEUNES 33

Organisation générale

Le Trophée District Jeunes se décompose en 4 Trophées : TDJ Libournais, TDJ Métropole, TDJ Médoc + Bassin.

Les 6 journées seront organisées **en simple uniquement**.

Lieu et date

Pour chaque District, chaque journée sera organisée sur un lieu et un week-end unique (uniquement le dimanche).

Organisation des journées

Pour chaque journée et pour toutes les catégories, la compétition sera organisée, par niveau, en poule unique avec des matchs en **2 sets gagnant de 15 points**.

Pour chaque journée une Rencontre Départementale Jeunes (RDJ) sera organisée pour les catégories poussins et mini-bad.

Le nombre de poule et de joueurs par poule seront définis par l'organisation pour chaque journée selon le nombre d'inscrits (les poules de 4 à 5 joueurs seront privilégiées).

Si un joueur classé D9 se retrouve à jouer au niveau district, la poule de ce joueur passera au format Promobad.

Selon les inscriptions et les niveaux, l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de participants.

Conditions d'inscription

Les vainqueurs de chaque district, pour les catégories Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins, seront qualifiés, pour la journée suivante, sur le Trophée Départemental Jeunes.

Classements

Un classement général individuel est effectué à l'issue de chaque journée, chaque joueur est classé suivant son résultat, le cumul des points de chaque tournoi détermine le classement final et les vainqueurs du Trophée District Jeunes de la saison pour chaque district et chaque catégorie d'âge.

En cas d'égalité entre 2 joueurs au classement final, sont pris en compte pour les départager, le nombre de participations (le plus de participation) et l'âge des joueurs (le plus jeune).

Classement Individuel du Trophée District Jeunes et RDJ

Les points sont attribués de la façon suivante (quel que soit le nombre de joueurs dans chaque poule) :

En Simple :

Poule A : 1 ^{er} :	30 pts
2 ^{ème} :	25 pts
3 ^{ème} :	20 pts
4 ^{ème} :	18 pts
5 ^{ème} :	16 pts
à partir de 6 ^{ème} :	14 pts

Poule B : 1 ^{er} :	25 pts
2 ^{ème} :	20 pts
3 ^{ème} :	15 pts
4 ^{ème} :	13 pts
5 ^{ème} :	11 pts
à partir de 6 ^{ème} :	9 pts

Poule C : 1 ^{er} :	20 pts
2 ^{ème} :	15 pts
3 ^{ème} :	13 pts
4 ^{ème} :	11 pts
5 ^{ème} :	9 pts
à partir de 6 ^{ème} :	7 pts

Poule D : 1 ^{er} :	15 pts
2 ^{ème} :	13 pts
3 ^{ème} :	11 pts
4 ^{ème} :	9 pts
5 ^{ème} :	7 pts
à partir de 6 ^{ème} :	5 pts

Poule E : 1 ^{er} :	12 pts
2 ^{ème} :	10 pts
3 ^{ème} :	8 pts
4 ^{ème} :	6 pts
5 ^{ème} :	4 pts
à partir de 6 ^{ème} :	2 pts

Poule F : 1 ^{er} :	12 pts
2 ^{ème} :	10 pts
3 ^{ème} :	8 pts
4 ^{ème} :	6 pts
5 ^{ème} :	4 pts
à partir de 6 ^{ème} :	2 pts

Poule G : 1 ^{er} :	12 pts
2 ^{ème} :	10 pts
3 ^{ème} :	8 pts
4 ^{ème} :	6 pts
5 ^{ème} :	4 pts
à partir de 6 ^{ème} :	2 pts

Poule H : 1 ^{er} :	12 pts
2 ^{ème} :	10 pts
3 ^{ème} :	8 pts
4 ^{ème} :	6 pts
5 ^{ème} :	4 pts
à partir de 6 ^{ème} :	2 pts

Classement par Club

Un classement par club sera également réalisé ; il prendra en compte tous les points des joueurs d'un même club dans toutes les compétitions des Trophées Départemental et District.

Article 8 – PENALITES

En cas de forfait non justifié d'un joueur, en respect du RGC, après le tirage des tableaux, et après l'envoi de la deuxième convocation les droits d'inscription restent acquis.

Tout joueur engagé au **TDJ** ou **RDJ** et ne pouvant pas se présenter le jour de l'épreuve doit prévenir le Club organisateur au moins 1 heure avant le début de la compétition et doit justifier de son absence par un certificat médical sous 5 jours.

Ne sont pas considérés comme WO, les joueurs ayant prévenu le COGIBAD ou le responsable du T.D.J. avant la constitution des tableaux.

Article 9 – SANCTIONS

Tout joueur déclaré WO sans justificatif se verra appliquer les sanctions prévues par le Règlement de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, à savoir : interdiction de compétition pendant 2 mois pour une première infraction (et de 6 mois en cas de récidive).

Le joueur ne pourra se réinscrire qu'après expiration du délai de carence et ne sera pas remboursé de son inscription.

Article 10 – INSCRIPTIONS POUR LE TROPHÉE JEUNES 33

L'inscription se fait impérativement à la date limite d'inscription annoncée à chaque journée par l'organisation par mail à : tdj@cogibad.org.

Les liaisons entre le responsable TDJ33 les clubs se feront essentiellement par mail.

Le mail d'un représentant TDJ devra être communiqué au responsable TDJ33 par chaque club, à défaut aucune réclamation ne sera recevable concernant un problème d'inscription, de convocation ou tout autre problème de communication.

Inscriptions : 9 euros TTC par joueur pour chaque journée de TDJ ou RDJ.

Le règlement des inscriptions se fera à réception des factures envoyées par le COGIBAD.

Article 11 – VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs. Les clubs s'engagent donc à veiller à ce que les joueurs inscrits par leurs soins disposent de volants pour la totalité de la journée de compétition.

Dans le cadre d'un match opposant un joueur classé face à un joueur non classé, le joueur classé doit fournir les volants en plumes.

Utilisation de volants plastiques ou volants plumes pour les **Trophées District Jeunes et RDJ** et volants plumes pour le **Trophée Départemental Jeunes**.

Article 12 – ARBITRAGE

Il est demandé que dans la mesure du possible, que les matchs des catégories poussins et mini-bad soient arbitrés.

Le COGIBAD se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec le juge arbitre dans l'intérêt de la compétition et des compétiteurs.

Toute inscription à cette compétition entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Fait à BORDEAUX, le 11 septembre 2020

Les Responsables du Trophée Départemental Jeunes Gironde

COGIBAD